



Affaire suivie par Florence Bancion

Objet : Fête de la rosière 2019

Madame, Monsieur,

La Commune de Pontcharra organise un feu d'artifice le samedi 31 Août 2019, en lien avec une fête sur le thème « Les médiévales fantastiques ». Cette année, le site choisi est le stade de l'Île Fribaud, situé à Pontcharra. La prestation débutera à 22h. De par la configuration du terrain, le feu ne pourra être qu'aérien.

Je vous sollicite pour nous faire une offre de feu d'artifice avec les éléments ci-dessous :

1) La prestation proposée comprendra :

La réalisation de la bande son sur le thème « Les médiévales fantastiques »

Le matériel de tir

La fourniture et le transport des artifices

Le repas de l'artificier le midi

Les frais d'assurance

Le personnel qualifié pour le tir

L'installation et le nettoyage du site

Il est précisé que la zone de tir est située sur une piste d'athlétisme.

2) La proposition ne devra pas excéder 3000 € TTC.

3) Les critères de choix retenus seront :

Les caractéristiques techniques (poids de poudre, nombre de projectiles, quantité, calibre)

La durée de feu proposée

La bande son proposée sur le thème « Les médiévales fantastiques »

Le prix

4) L'offre devra comprendre :

Un descriptif du feu par tableau

Un détail du nombre de bombes par calibre

Les caractéristiques des produits utilisés

Une attestation d'assurance

L'agrément préfectoral

Le certificat F4-T2

Une ou deux photos libres de droit pour publication communale et communication de l'évènement

La bande son

5) L'offre devra nous parvenir avant le vendredi 7 juin 2019 soit par voie postale à l'adresse Service culture et vie associative, Mairie, Avenue de la gare, 38530 Pontcharra soit par mail à l'adresse florence.bancion@pontcharra.fr

Les signataires des offres doivent être habilités à engager la Société et attester de la situation juridique de celle-ci (extrait k bis).

Les candidats doivent attester être en conformité avec les conditions d'accès à la commande publique et les obligations fiscales et sociales en cours, y compris le non recours au travail clandestin.

En aucun cas le titulaire ne pourra arguer des imprécisions, des erreurs, des omissions ou des contradictions du cahier des charges pour justifier une demande de supplément.

Restant à votre disposition pour des renseignements complémentaires, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le maire,
Christophe BORG

